

DEMARCHE, METHODE, MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CTS 94

PROPOSITIONS

I. La démarche

Il convient de prolonger et d'amplifier la dynamique qui s'est manifestée lors de la séance du 9 septembre du CTS, caractérisée par la multiplicité des prises de parole et l'échange sur les attentes de chacune et chacun sur le rôle que doit jouer le CTS.

Il apparaît que ce dernier doit constituer un lieu d'échanges et de productions par l'évolution et la transformation des approches et pratiques qu'elles soient professionnelles, institutionnelles ou militantes, en décloisonnant les logiques propres à chaque collègue qui le compose : représentant.e.s des organismes et des professionnels de la santé et de la sphère médicosociale, des usagers, des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des organismes de protection sociale.

Le mandat du CTS dans sa configuration actuelle se déroulera sur les 5 prochaines années, il convient d'en planifier dès le départ les travaux en prenant en compte cette temporalité.

II. La méthode

Assurer la diffusion systématique de l'information pour que chacune et chacun en bénéficie à son niveau et puisse s'impliquer. Chaque réunion donnera lieu à un compte rendu qui sera adressé à tous les membres du CTS, titulaires comme suppléants (réunions plénières, du bureau, de chacune des deux commissions spécialisées).

Chaque séance plénière débutera si possible par quelques interventions au cours desquelles des membres se présenteront et feront part de leurs attentes et engagements quant au rôle et au fonctionnement du CTS. Ceci afin de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble sur la base d'une culture commune.

Prioriser l'approche fondée sur les besoins plutôt que l'approche fondée sur l'offre en s'inspirant de la démarche qui a contribué à l'élaboration des différentes étapes du Projet Territorial de Santé Mentale qui a permis de "dépasser" les logiques professionnelles et institutionnelles.

Une proposition est de faire une étude portant sur les dispositifs et articulations qui existent sur deux territoires, dans le système des "tuyaux d'orgue" ou des "empilements". S'appuyer pour ceci sur une approche micro économique, locale, en comparant un territoire où des synergies existent et un autre où elles fonctionnent moins bien. Il est suggéré de prendre pour le cas 1, le territoire de VILLEJUIF, commune dotée d'un CLS, qui accueille trois établissements hospitaliers et qui organise un séminaire sur le thème "urbanisme et santé", et pour le cas 2 un territoire sous doté en équipement. La finalité étant de mieux comprendre les dynamiques positives ou négatives qui influent sur les inégalités territoriales et

sociales de santé à l'échelle du Val-de-Marne.

Cet état des lieux, devrait donc permettre de détecter ce qui contribue, toujours à l'échelon du Val de Marne, à la mise en œuvre des trois axes stratégiques du PRS à l'horizon 2027 : la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la nécessité de la mobilisation des politiques publiques pour la santé, le local en tant que levier de l'action.

Etre attentif aux démarches d'évolution et de transformation des pratiques où qu'elles se situent.

S'ouvrir à l'expertise extérieure. Inviter en séance plénière comme en réunion des commissions spécialisées, les personnalités susceptibles de contribuer en fonction des thèmes abordés aux réflexions et productions du CTS. Avoir des échanges réguliers avec d'autres instances comme par exemple la CDAPH (dont le président est Christian FOURNIER, président précédent du CTS).

Auditionner la directrice de projet du PRS à l'ARSIF.

Tenir en tant que de besoin mais régulièrement des réunions rassemblant les deux commissions spécialisées.

In fine, tenir compte du fait que le CTS a pour objectif de contribuer à l'élaboration du PRS alors que cette élaboration relève de la responsabilité de l'ARS. Cette contribution consiste donc à formuler des priorités et des propositions atteignables grâce au décloisonnement pour l'entité qu'est le Val de Marne. La CSSM et la commission des usagers ont aussi la faculté d'élaborer et de déployer, stricto sensu, un ou des projets qui leurs soient propres et qui soient en interaction avec l'ensemble des travaux du CTS.

Pour ce qui est de la commission des usagers il pourrait lui être proposé de faire des propositions précises et régulières sur les thèmes que le CTS pourrait aborder en priorité.

III. Calendrier

Avoir une réunion plénière régulièrement, au rythme de deux mois, sauf situation exceptionnelle motivée par une urgence. Ceci en articulation avec les réunions des deux commissions spécialisées.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre, il est souhaité que le calendrier des réunions plénières soit programmé le plus en amont possible. Les dates des prochaines rencontres jusqu'à l'été 2023 pourraient être fixées lors de la prochaine rencontre.